

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SAINT HILAIRE DE VOUST

N°2023/03/D25

Séance du 29 MARS 2023

Nombre de conseillers

En exercice 15
Présents 13
Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHATELLIER Christian, Maire. Madame Marie Thérèse BODIN étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué **le 23 mars 2023**. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOULLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY ROBINEAU,

ABSENTS EXCUSES : Mme CHARRON, M. BARBARIT

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022_09_D86, en date du 8 novembre 2022, approuvant le changement de nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2023 – budget principal, tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous actes y afférant.

	BP 2023 - BUDGET PRINCIPAL	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	192 929.28	
Charges de personnel et frais assimilés	348 600.00	
Atténuation de produits	1300.00	
Autres charges de gestion courante	325 753.68	
Charges financières	700.00	
Charges exceptionnelles	1 000,00	
Dotations aux provisions		
Virement à la section d'investissement	116 949.56	
Atténuation de charges		15 000,00
Produits des services du domaine et ventes diverses		27 650.00
Impôts et taxes		84 500.00
Dotations, subventions et participations		215 960.00

Fiscalité locale		
Autres produits de gestion courante		48 446.00
Résultat reporté		325 676.52
Total fonctionnement	987 232.52	987 232.52
Investissement		
Matériel	1 850.00	
Voirie		
Mairie	64 480.92	226 618.40
Micro-crèche	18 350.00	
Aménagement du centre bourg	20 448.78	
Ilot du Coteau - Impasse du Puits	3 000.00	
Espace Beauchesne	3 000.00	
Eglise	1 250.00	
Entrée du bourg - Marillet	100 000.00	
Salle Sébastien Robineau	200.00	
Restaurant scolaire	7 968.04	
Logement 7 rue de la mairie	2 500.00	
Atelier	9 650.00	
Logement 2 rue du Relais	15 000.00	
Changement fenêtres logement rue mairie	12 000.00	
Enfouissement de réseau	161 038.00	
Emprunts et dettes assimilées	20 400,00	4 300,00
Dotations, fonds divers et réserves		112 500.00
Excédent de fonctionnement capitalisé		119 816.88
Autres immobilisations financières		2 754.04
Produits des cessions d'investissement		1 440.00
Virement de la section de fonctionnement		116 949.56
Opération d'ordre		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	143 243.14	
Total investissement	584 378.88	584 378.88
Total Budget principal	1 571 611.40	1 571 611.40

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER




La secrétaire de séance,
Marie Thérèse BODIN



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.